



Virginie DUTAILLY-RAFFALI

NOTAIRE

Diplôme Supérieur de Notariat

15 avenue des Belges  
Résidence La Rotonde – Bâtiment A  
13100 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 04 42 60 80 60  
Courriel : [etude.dutailly-raffali@notaires.fr](mailto:etude.dutailly-raffali@notaires.fr)

#### QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

**MONSIEUR**

NOM de famille :

Prénoms (1) :

Né à (Ville et Département) :

Le :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

CP et commune :

Téléphone

Domicile :

Travail :

Email :

Veuf  Divorcé  Séparé de corps de Madame

Nom :

Prénoms :

Nom et prénom de votre père :

Nom de jeune fille et prénom de votre mère :

**MADAME**

NOM de famille :

Prénoms (1) :

Né à (Ville et Département) :

Le :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

CP et commune :

Téléphone

Domicile :

Travail :

Email :

Veuve  Divorcée  Séparée de corps de Monsieur

Nom :

Prénoms :

Nom et prénom de votre père :

Nom de jeune fille et prénom de votre mère :

**Suite à remplir le cas échéant :**

**MARIAGE CIVIL**

Mairie de (Ville et Département) :

Date :

**CONTRAT DE MARIAGE (2)**

Nom et Ville du Notaire :

Date du contrat :

Régime adopté :

**MODIFICATIONS AU RÉGIME MATRIMONIAL (2)**

Nom et Ville du Notaire :

Date de l'acte :

Nouveau régime adopté :

Homologué par le Tribunal de :

En date du :

**DIVORCE OU SÉPARATION DE CORPS (2)**

Date du jugement :

Tribunal :

**PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ**

Établi le :

Nom et résidence du notaire l'ayant reçu :

Date d'enregistrement au Tribunal :

Lieu Tribunal d'Instance :

**NOMBRE D'ENFANTS (3) :**

**S.V.P. Joindre copie de vos pièces d'identité, copie du livret de famille et éventuellement copie du jugement de divorce ou de séparation de corps.**

*\* Pour les étrangers, fournir une photocopie de la carte de séjour ou de résident*

*(1) Tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil - souligner le prénom usuel.*

*(2) Fournir copie du contrat de mariage, du contrat de PACS, du jugement de divorce ou d'homologation.*

*(3) Pour les dossiers concernant une succession ouverte avant le 1er janvier 2017 fournir une photocopie du livret de famille si vous avez 3 enfants ou plus pour bénéficier de la réduction de droits de succession.*

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de l'office notarial ou via le Correspondant « Informatique et Libertés » désigné par l'office (cil@notaires.fr ou etude.dutailly-raffalinotaires.fr).